

News Release

Communiqué

Department of
External
Affairs



Ministère des
Affaires
extérieures

N^o 160

Le 28 juillet 1988

LE CANADA APPUIE LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a réaffirmé avec force aujourd'hui l'appui constant du Canada au Traité sur la non-prolifération (TNP). Il a rappelé que juillet 1988 marque le vingtième anniversaire de ce Traité auquel le Canada a été l'un des premiers à adhérer.

Le TNP, a déclaré M. Clark, est un instrument d'une importance majeure en ce sens qu'il oblige les parties à prendre certains engagements ayant pour but de prévenir la prolifération des armes nucléaires et qu'il favorise la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il établit en outre les principes directeurs pour la réduction négociée des arsenaux nucléaires.

Le ministre a souligné que le Canada, appuyant ces objectifs politiques fondamentaux, est un grand défenseur de l'adhésion universelle au TNP. Bien que ce Traité auquel 137 États font parties jouisse d'un large soutien de la part de toutes les régions, M. Clark a dit craindre que bon nombre d'États dotés de capacités nucléaires avancées, ne refusent d'y adhérer. Le mois dernier, a-t-il fait remarquer, il a donné instruction aux ambassades canadiennes d'informer chaque pays dont le gouvernement n'a pas encore ratifié le Traité, de l'importance particulière qu'attache le Canada à ce que tous les États deviennent pleinement parties à cet instrument. M. Clark se réjouit de l'adhésion, récemment, de l'Espagne au TNP et du fait que l'Arabie saoudite ait annoncé son intention d'y adhérer également. Il a exprimé l'espoir que d'autres États suivront l'exemple de ces deux pays.

.../2

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

Canada

M. Clark a fait remarquer, avec satisfaction, les progrès notables auxquels ont conduit les entretiens qu'ont eus l'an dernier l'URSS et les États-Unis sur le contrôle des armements nucléaires et le désarmement, conformément aux objectifs énoncés dans les dispositions du TNP relatives au désarmement. Tout en reconnaissant que l'un des principaux objectifs du Canada reste de parvenir à une nette réduction des arsenaux nucléaires, le ministre a réaffirmé l'égale importance des efforts visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires. M. Clark a exprimé l'espoir que des progrès sensibles pourront être réalisés dans la voie de ces deux grands objectifs d'ici la conférence de 1990, où sera examiné le fonctionnement du TNP, avant sa reconduction en 1995.

Selon M. Clark, le TNP dont on connaît déjà la contribution majeure à la non-prolifération, restera toujours un instrument essentiel au renforcement de la sécurité et de la coopération internationales.